

Département
Du NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
De CAMBRAI

Canton
De SOLESMES

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

COMMUNE
DE HAUSSY
59294

OBJET : Arrêté réglementant
le stationnement rue Roger
SALENGRO

Tél. : 03/27/72/03/70
Fax : 03/27/72/03/71
E.Mail : haussy.mairie@wanadoo.fr

Nous, Maire de la Commune de Haussy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1,
L 2213-2, L 2213-3 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des
arrêtés subséquents,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue Roger Salengro en
raison du nouvel aménagement de cette rue

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement dans la rue Roger Salengro se fera exclusivement sur les
emplacements réservés à cet effet (espaces en macadam) et est donc strictement interdit
aux endroits réservés à la circulation des piétons, bouches d'incendie, espaces verts, etc...

Article 2 : Le stationnement d'un véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme
gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'objet d'une contravention.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Aux riverains de la rue Roger Salengro
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de CAUDRY



Fait à HAUSSY, le 04 mai 2007

LE MAIRE,
Annie ROSSELLE